



Communiqué

Les maternelles à 4 ans

Marie Malavoy aura eu une oreille attentive

Montréal, le 7 mars 2014 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tient à souligner le travail accompli par madame Marie Malavoy à titre de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au lendemain de l'annonce de son retrait de la vie politique. Une des grandes contributions de madame Malavoy aura été l'adoption du projet de loi n° 23, le 14 juin 2013, permettant depuis septembre l'implantation progressive de classes de maternelle à temps plein, pour les enfants âgés de 4 ans issus des milieux défavorisés. La FAE a été la première organisation syndicale à proposer la mise en place de telles classes.

« Madame Malavoy a été attentive à notre proposition. Les projets pilotes obtenus par la FAE, mis en place à partir de septembre 2012, avaient clairement démontré les avantages d'une telle mesure pour contrer le décrochage scolaire et assurer le mieux-être des enfants issus de milieux défavorisés. Cela a permis par la suite l'adoption du projet de loi, en dépit des réticences souvent énoncées par l'appareil ministériel. Mais il ne faudra pas s'arrêter là! Il faut poursuivre le développement en s'appuyant sur les résultats éminemment positifs de ce qui a été réalisé en milieux défavorisés. Ainsi, il faut maintenant élargir cette mesure pour que plus d'enfants y aient accès. À la FAE, nous considérons toujours qu'une stimulation sensorielle et cognitive précoce constitue un apport décisif dans le développement de l'enfant d'âge préscolaire. Encore plus important, sur le plan des apprentissages, cela permet de dépister les difficultés potentielles chez les enfants. Plus nous pourrions procéder à un dépistage précoce, plus efficacement nous pourrions enrayer le décrochage scolaire », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

En 2012, la FAE a proposé une révision du programme d'enseignement du français au premier cycle du primaire. Ce projet, élaboré avec rigueur par une équipe d'enseignantes de ce secteur, a aussi retenu l'attention de la ministre Malavoy. Ainsi, une liste orthographique inspirée du travail effectué par la FAE, donnant accès à un socle commun de connaissances, est maintenant disponible sur le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

« Il nous apparaît toujours aussi important de miser sur un socle commun de connaissances si l'on veut procéder adéquatement à l'évaluation des apprentissages. La publication de cette liste orthographique va dans le bon sens, et il faut souligner la sensibilité de madame Malavoy à nos revendications. Quel que soit le gouvernement élu, il faut maintenant espérer que la personne qui lui succédera aura une oreille tout aussi attentive aux revendications des enseignantes et enseignants dans le respect de leur autonomie professionnelle », de conclure M. Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
514 666-7763, poste 296 - bureau
514 910-1754 - cellulaire